

## Droits voisins : Le Figaro signe un accord de reversement aux journalistes avec les syndicats

**L**es syndicats (CFDT, CGC et CGT) et la direction du Figaro ont conclu un accord permettant le versement aux journalistes de 25 % des droits voisins perçus par Le Figaro.

Aux termes de cet accord, chaque journaliste du Figaro percevra 2 900€ pour la période allant d'octobre 2019 à décembre

2023. Un versement d'environ 800€ par journaliste devrait être effectué pour 2024 et les années suivantes.

Cet accord concerne les droits voisins perçus auprès de Meta et Google à l'issue de contrats passés avec ces deux plateformes. Il sera conforté pas d'éventuels accords qui pourraient être signés avec d'autres acteurs du marché.

**« Nous nous réjouissons d'être parvenu à cet accord. C'est la juste récompense du formidable travail accompli par les 550 cartes de presse de la rédaction, qui se traduit dans les très bons scores du site LeFigaro.fr, qui se situe depuis plus de 10 ans aux premières places des sites d'information en France avec 22 millions de visiteurs uniques chaque mois et plus de 200 millions de visites mensuelles. Les droits voisins ne font que compenser l'argent dont ont été privés les journaux du fait de la position dominante des plateformes sur le marché publicitaire. »**

**Marc FEUILLÉE**  
Directeur Général du Groupe Figaro

**Alexis BRÉZET**  
Directeur des rédactions du Figaro